



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



Cachet S.A.I.D.V. :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 109/2016 DU 18 AOUT 2016

Relative à la prise en charge de séances de sport pour les agents de la commune.

Date de convocation : 10 AOUT 2016	L'an deux mille seize, le dix-huit août, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Marie-Madeleine MAO, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 10 AOUT 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 19 AOUT 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : <b>26 AOUT 2016</b>							
Résultats des votes :							
VOTANTS	<b>31</b>						
POUR	<b>29</b>						
CONTRE	<b>00</b>						
ABSTENTION	<b>02</b>						
<b>La délibération est adoptée à la majorité</b>							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>23</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>08</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>23</b>	PROCURATION	<b>08</b>
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>						
PRESENTS	<b>23</b>						
PROCURATION	<b>08</b>						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOPA		X	Keehi WONG
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**DELIBERATION N° 109/2016 DU 18 AOUT 2016.**  
**Relative à la prise en charge de séances de sport pour les agents de la commune.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.08.2016 ;

<b>ADOpte A LA MAJORITE</b>	
VOTANTS	<b>31</b>
POUR	<b>29</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>02</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est autorisée la prise charge de la prestation de la fédération d'athlétisme de Polynésie française organisant des séances de sport à destination des agents de la commune de Pirae

**Article 2 :** La dépense est imputable à l'article 611 du budget communal de l'exercice 2016.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Le Directeur général des services, le chef du service de l'action sociale et éducative et le chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,  
Pour le maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE  
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative  
Le ..... **25 AOUT 2016** ..... et publication du ..... **26 AOUT 2016** .....

.....  
Pour le maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE  
Edouard FRITCH  
Le Maire